

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Corrèze



PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE CHIRAC BELLEVUE

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi **06 novembre à 19h00**, le Conseil Municipal de la commune de **CHIRAC-BELLEVUE**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, **sous la présidence de Mr Robert GANTHEIL**.

Etaient Présents : Mr Stéphane BESSE, Mme Christianne BROCHET, Mme Emilie FOURNIER-MERCIER, Mr Robert GANTHEIL, Mr Jean-Pierre MARIVAL, Mr Jean-Marcel MASSET, Mme Claire REVEILLOU-BILLOT, Mr Mowgli SARLANDIE.

Etaient absents excusés : Mme Catherine MOURIACOU, Mme Marjorie TELLIER.

Procurations : Mme Catherine MOURIACOU à Mr Jean-Marcel MASSET, Mme Marjorie TELLIER à Mr Robert GANTHEIL.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 08

Secrétaire de séance : Mr Jean-Marcel MASSET

Début de séance : 19 h 10

Ordre du jour :

I) Délibérations :

- Approbation du PV du Conseil Municipal du 11 septembre 2025
- Adhésion commune de Palisse au SIVOM du Riffaud
- Achat d'un véhicule en vue du remplacement du Berlingo (en fin de vie)
- Délibération complémentaire pour les durées d'amortissement des réseaux sur une durée de vingt ans
- DM pour pouvoir comptabiliser les amortissements de ces réseaux (années 2023-2024-2025)
- Dissolution de l'entité CCAS (créé en 1983 et toujours actif à ce jour)
- Admission en non-valeur sur le budget principal de la liste n°6931930012 de 183.32 Euros (correspondants à la taxe des ordures ménagères 2023 non payée par Mr et Mme BLANCHARD)
- Demande de subvention pour l'association USEP de l'école de Liginiac
- Demande de subvention de la pétanque chiracoise
- Demande de subvention de l'association des chasseurs de Celle

II) Questions diverses :

- Suivi du dossier de la maison des associations
- Point sur le budget et les loyers
- Noël des enfants et colis des personnes de plus de 80 ans
- Cérémonie du 11 novembre

I) Délibérations :

- Approbation du PV du Conseil Municipal du 11 septembre 2025

Pour : 07

Contre : 00

Abstention : 00

N'ont pas pris part au vote Mme FOURNIER-MERCIER Emilie, Mr MARIVAL Jean-Pierre et Mme TELLIER Marjorie, car ils étaient absents lors du Conseil Municipal du 11 septembre 2025.

- Adhésion commune de Palisse au SIVOM du Riffaud – Modification des statuts du SIVOM du RIFFAUD

Monsieur le Maire informe que la commune de PALISSE par délibération du 19 septembre 2025 souhaite transférer ses compétences eau et assainissement collectif au SIVOM du RIFFAUD.

Vu l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Locales concernant la procédure d'adhésion d'une commune à un syndicat intercommunal ;

Considérant que cette adhésion entraîne une modification du territoire du syndicat et donc les statuts en ses articles 1 « Territoire du SIVOM » et 2 « Objet du Syndicat ».

Il est également demandé la modification de l'article 10 ; la nomenclature comptable du budget principal étant désormais en M57 et non plus en M14.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Décide :

- ✓ D'accepter l'adhésion de la commune de PALISSE au SIVOM du RIFFAUD
- ✓ Approuve la modification des statuts du syndicat en ses articles 1 « Territoire du SIVOM » et 2 « Objet du Syndicat » et 10.

Pour : 10

Contre : 00

Abstention : 00

- Achat d'un véhicule en vue du remplacement du Berlingo

Monsieur le Maire explique que le véhicule de la commune (Berlingo Citroën) est « en fin de vie » et n'est plus fiable. (de trop lourdes réparations à envisager et qui ne valent pas la peine vue la vétusté de l'auto).

Aussi, Monsieur le Maire expose les devis avec les fiches techniques de 2 véhicules utilitaires, intéressants et pouvant parfaitement convenir à notre utilisation :

1. Un Peugeot Partner de février 2021 – 5 CV – 65648 km – couleur Blanc
2. Un Renault Kangoo rallongé de janvier 2021 – 5 CV – 20476 km – couleur Blanc

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal retiennent le Renault Kangoo.

Pour : 10

Contre : 00

Abstention : 00

- Biens immobilisés – fixation des durées d'amortissement pour les articles 21531 et 21532

A la demande du contrôleur des Finances Publiques, Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de fixer une durée d'amortissement pour les comptes 21531 et 21532, car des écritures en matière d'amortissements sont obligatoires. D'ailleurs, une régularisation est demandée pour les années 2023 et 2024, lorsque nous passerons les écritures de 2025.

Monsieur le Maire propose donc la durée d'amortissement suivante pour les articles ci-dessous et suggère de voter à main levée :

Comptes	Intitulés	Durée d'amortissement
21531	Réseaux d'adduction d'eau	20 ans
21532	Réseaux d'assainissement	20 ans

Pour : 09

Contre : 00

Abstention : 01

- Décision modificative pour comptabiliser les amortissements des réseaux

Suite à la délibération précédente, il est nécessaire de faire une décision modificative au budget principal. Pour ce faire, Monsieur le Maire propose les écritures comptables suivantes :

INTITULES DES COMPTES	COMPTES	MONTANTS
DEPENSES - FONCTIONNEMENT		
Entretien, réparations autres bâtiments	615228 (011)	- 10293 €
Dot. Amort. Et prov. Charges de fonct.	681 (042)	+ 10293 €
RECETTES - INVESTISSEMENT		
Dot. Equip terr ruraux non transf	13461 (13)	- 10293 €
Réseaux d'adduction d'eau	281531 (040)	+ 8652 €
Réseaux d'assainissement	281532 (040)	+ 1641 €

Pour : 10

Contre : 00

Abstention : 00

- Dissolution entité CCAS de la Commune

Un CCAS de la commune existe depuis 1983, avec comme numéro SIRET 261 905 509 00012 et n'a plus lieu d'être. Aussi, Monsieur le Maire propose de le dissoudre et demande de voter à main levée :

Pour : 10

Contre : 00

Abstention : 00

Le CCAS sera donc dissous, la délibération sera donc envoyée à l'INSEE afin d'exécuter notre demande. Nous vérifierons dans quelques temps, si cette dissolution est bien effective.

- Admission en non-valeur sur le budget principal de la liste n°6931930012 de 183.32 €

La taxe des ordures ménagères de 2023 de Monsieur et Madame BLANCHARD (anciens gérants de la Maiade), d'un montant de 183.32 €, titre n°184, liste n°6931930012, n'est toujours pas réglée à ce jour malgré de nombreuses relances de la part des Finances Publiques.

Aussi, Monsieur le Maire, à la demande du Service de Gestion Comptable d'Ussel, demande au Conseil Municipal de voter afin de mettre cette somme en non-valeur des créances irrécouvrables.

Pour : 09

Contre : 00

Abstention : 01

- Demande de subvention association USEP de l'école de Liginiac

L'association USEP de l'école de Liginiac demande une subvention pour l'année scolaire en cours. Monsieur le Maire propose alors de leur verser 200 € et demande à l'ensemble du Conseil Municipal de voter :

Pour : 10 Contre : 00 Abstention : 00

- Demande de subvention de la Pétanque Chiracoise

L'association La Pétanque Chiracoise demande une subvention pour l'année en cours. Monsieur le Maire propose de leur allouer 200 € et propose à l'ensemble du Conseil Municipal de voter :

Pour : 10 Contre : 00 Abstention : 00

- Demande de subvention des Chasseurs de Celle

Les Chasseurs de Celle demandent une subvention pour l'année 2025-2026. Monsieur le Maire propose de leur allouer 200 € et demande à l'ensemble du Conseil Municipal de voter :

Pour : 10 Contre : 00 Abstention : 00

- Demande d'adhésion au SSIAD de Lapeau-Neuvic

Le SSIAD de Lapleau-Neuvic nous a envoyé une demande d'adhésion à leur association au titre de l'année 2025-2026. Ceci a pour but de soutenir le fonctionnement de leur service d'aide et de soins infirmiers à domicile.

La cotisation est de 0.30 € par habitant, ce qui représente pour notre commune la somme de 90 €.
Le Maire propose donc de voter pour l'adhésion.

Pour : 10 Contre : 00 Abstention : 00

II) Questions diverses :

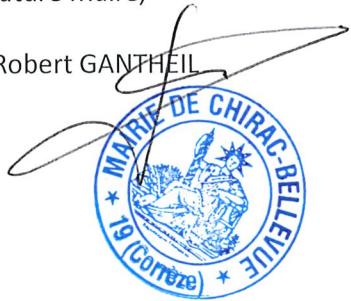
- La Maison des Associations : le permis de construire est accepté, l'arrêté est signé. Le dossier de consultation des entreprises a été mis en ligne sur achatpublic.com avec l'aide de Corrèze Ingénierie. La consultation est ouverte du 13/11 au 05/12/25 à 12h00. Camille GUICHARD de Corrèze Ingénierie procèdera à l'ouverture des plis le 12/12/25, un Conseil Municipal aura lieu dans la foulée pour valider les candidatures des entreprises retenues. Les courriers pour informer les entreprises non retenues devront suivre.
 - Un point est fait sur le budget 2025 et sur la situation des loyers : pas de problème particulier
 - Le Noël des enfants se prépare : Claire et Emilie se sont chargées des cartes cadeaux auprès de King Jouet et de Leclerc. Un courrier va être distribué dans les boîtes aux lettres des familles concernées, dans lequel tout est expliqué pour la journée du 21 décembre.
 - Pour le Noël de nos aînés, un panier garni va leur être offert, nous attendons la composition du colis ainsi que son prix (des demandes sont en cours)
 - La cérémonie du 11 novembre aura lieu à 11h30, et sera suivie pour ceux qui le souhaitent d'un apéritif offert par la Mairie à la Maïade.

Fin de séance : 20h15

Le présent procès-verbal est arrêté en date du 06 novembre 2025.

Signature Maire,

Mr Robert GANTHEIL



Signatures secrétaire de séance,

Jean-Marcel MASSET

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean-Marcel MASSET".